

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 9-13 novembre 2009**

## **QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

**Point 11 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2009/11-A**  
5 novembre 2009  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010–2011**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.WFP.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration:	Mme C. von Roehl	tél.: 066513-2603
--	------------------	-------------------

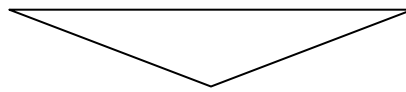
Chef de l'Unité de la traduction et de la documentation:	Mme M.-F. Perez	tél.: 066513-2638
---	-----------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour approbation.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil approuve le "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010–2011" (WFP/EB.2/2009/11-A) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011**

EB.1/2010 (8-12 février)	EB.A/2010 (7-11 juin)	EB.2/2010 (8-12 novembre)
<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Élection du Bureau</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E)</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2009 (A)</li> <li>➤ Politique du PAM en matière de divulgation de l'information (A)</li> <li>➤ Stratégie de mobilisation des ressources adaptée à un environnement en mutation (E)</li> <li>➤ Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire (E)</li> <li>➤ Cadre de résultats stratégiques (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2009 (A)</li> <li>➤ Politique du PAM dans le domaine du VIH/sida (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM (A)</li> <li>➤ Examen du cadre de financement du PAM: Propositions concernant les catégories d'activités et les mécanismes de financement (E)</li> <li>➤ Examen vertical d'un grand projet mené sur le terrain: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la direction du PAM (E)</li> <li>➤ Rapport sur les bénéfices de gestion apportés par des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et sur l'utilisation de l'information financière et administrative: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010-2011) (I)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes annuels vérifiés de 2009 (A)</li> <li>➤ Examen du cadre de financement du PAM: Catégories d'activités et mécanismes de financement (A)</li> <li>➤ Examen du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport de l'Inspecteur général (E)</li> <li>➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010-2011) (I)</li> <li>➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen du cadre de financement du PAM: Propositions concernant la stabilité du budget AAP et les catégories de coûts (E)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction du PAM (E)</li> <li>➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010-2011) (I)</li> </ul>
<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 104270</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique conjointe des systèmes d'information FAO/PAM sur la sécurité alimentaire</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Éthiopie 104300</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Timor-Leste 103881</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Cambodge 103051</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Éthiopie 106650</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Guatemala 104570</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Territoire palestinien occupé 103871</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Tchad</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Égypte 104500</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Ghana 104180</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes d'alimentation scolaire du PAM au Kenya</li> <li>➤ Rapport annuel d'évaluation, 2009</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Colombie 105880</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Pakistan 102690</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 107600</li> </ul>

EB.1/2010 (8-12 février)	EB.A/2010 (7-11 juin)	EB.2/2010 (8-12 novembre)
<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Guatemala</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Burkina Faso</li> <li>➤ Burundi</li> <li>➤ Pakistan</li> <li>➤ Zambie</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Burkina Faso</li> <li>➤ Burundi</li> <li>➤ Pakistan</li> <li>➤ Zambie</li> </ul>
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afghanistan</li> <li>➤ Iraq</li> <li>➤ Mauritanie</li> <li>➤ Zambie</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bénin</li> <li>➤ Lesotho</li> <li>➤ Tadjikistan</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mozambique</li> </ul> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République démocratique du Congo</li> <li>➤ Territoire palestinien occupé</li> <li>➤ Tadjikistan</li> <li>➤ Timor-Leste</li> <li>➤ Sierra Leone</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cambodge</li> <li>➤ République du Congo</li> <li>➤ Haïti</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Népal</li> </ul> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cambodge</li> <li>➤ Indonésie</li> <li>➤ Malawi</li> <li>➤ Sri Lanka</li> <li>➤ Zimbabwe</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éthiopie</li> </ul>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2009) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</li> </ul>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2009) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier–30 juin 2010) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p>
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010-2011 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012 (A)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 (E)</li> <li>➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</li> <li>➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)</li> <li>➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>

EB.1/2010 (8-12 février)	EB.A/2010 (7-11 juin)	EB.2/2010 (8-12 novembre)
<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>  ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I)	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011**

EB.1/2011 (14-18 février)	EB.A/2011 (6-10 juin)	EB.2/2011 (7-11 novembre)
<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Élection du Bureau</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E)</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2010 (A)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2010 (A)</li> <li>➤ Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH/sida (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen du cadre de financement du PAM: Stabilité du budget AAP et catégories de coûts (A)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction du PAM (E)</li> <li>➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010-2011) (I)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes annuels vérifiés de 2010 (A)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport de l'Inspecteur général (E)</li> <li>➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010-2011) (I)</li> <li>➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (I)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 (A)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction du PAM (E)</li> </ul>
<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport de la mission d'évaluation multidonateurs dans le Sud du Soudan (I)</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel d'évaluation, 2010</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p>
<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République-Unie de Tanzanie</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bangladesh</li> <li>➤ Tchad</li> <li>➤ Éthiopie</li> <li>➤ Ghana</li> <li>➤ Guinée</li> <li>➤ Madagascar</li> <li>➤ Mauritanie</li> <li>➤ Mozambique</li> <li>➤ Sénégal</li> <li>➤ Sierra Leone</li> </ul> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République-Unie de Tanzanie</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bangladesh</li> <li>➤ Tchad</li> <li>➤ Éthiopie</li> <li>➤ Ghana</li> <li>➤ Guinée</li> <li>➤ Madagascar</li> <li>➤ Mauritanie</li> <li>➤ Mozambique</li> <li>➤ Sénégal</li> <li>➤ Sierra Leone</li> </ul>
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Colombie</li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Malawi</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Kenya (IPSR en faveur de réfugiés)</li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République centrafricaine</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éthiopie (secours/filets de sécurité)</li> <li>➤ Éthiopie (IPSR en faveur de réfugiés)</li> </ul>

EB.1/2011 (14–18 février)	EB.A/2011 (6–10 juin)	EB.2/2011 (7–11 novembre)
<p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2010) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</li> </ul>	<p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2010) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</li> <li>e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate</li> </ul>	<p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier–30 juin 2011) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</li> <li>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (A)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 (E)</li> <li>➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</li> <li>➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)</li> <li>➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>
<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>



**PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010–2011**  
(présenté par sujet et par session)

## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### EB.1/2010 (8-12 février)

- *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2009 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

- *Politique du PAM en matière de divulgation de l'information (A)*

La politique en matière de divulgation de l'information contient une codification de toutes les pratiques en vigueur de partage de l'information. Elle expose les principes et procédures de diffusion obligatoire. Elle présente aussi les mécanismes d'examen et d'appel concernant les demandes d'information. Elle vise à promouvoir et à renforcer la transparence et la responsabilité dans le contexte des opérations et des processus décisionnels du PAM. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

- *Stratégie de mobilisation des ressources adaptée à un environnement en mutation (E)*

Suite à un débat lors de la première session ordinaire de 2007 du Conseil, les États membres ont demandé à être informés de la stratégie du PAM en matière de communication et de mobilisation des ressources. Ce document, soumis pour examen, expose la stratégie de mobilisation de fonds du PAM pour 2009-2011 dans un contexte marqué par le déclin des réserves alimentaires, la flambée des prix des denrées et l'émergence de nouveaux mécanismes destinés à livrer et à financer l'aide internationale. Cette stratégie, qui s'aligne sur le Plan stratégique du PAM pour 2008-2011, dégage les approches qui permettront au PAM de satisfaire ses besoins de financement de manière efficace et efficiente.

- *Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a demandé que lui soit soumis pour examen, à sa première session ordinaire de 2010, un document sur le rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire. Ce document décrit donc le rôle des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires, la place du PAM dans le système d'action groupée et l'utilisation par le PAM des mécanismes de financement communs.

- *Cadre de résultats stratégiques (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a accepté le Cadre de résultats stratégiques comme base de référence pour l'établissement des rapports en 2010. Un document plus complet lui est présenté pour examen à sa première session ordinaire de 2010, qui comporte une analyse des défis à relever pour accorder une plus grande place aux effets directs et à l'expérience acquise lors de la mise en œuvre sur le terrain.

### EB.A/2010 (7-11 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2009 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.



Le Rapport annuel sur les résultats de 2009 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Politique du PAM dans le domaine du VIH/sida (E)*

Le rapport succinct de l'évaluation thématique des interventions du PAM dans le domaine du VIH/sida en Afrique subsaharienne qui a été soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2008, a recommandé la révision de la politique du PAM liée au VIH/sida à la lumière de l'évolution des réalités, de l'expérience et des connaissances depuis 2003. Un document de politique générale est donc soumis au Conseil afin: i) de refléter les nouvelles réalités de la programmation et du financement; ii) de définir la politique du PAM en matière de programmation liée au VIH ainsi qu'un cadre décrivant les objectifs et stratégies de la mise en œuvre; et iii) d'offrir une interprétation pratique du mandat du PAM dans le domaine de la programmation liée au VIH, compte tenu des réalités opérationnelles et du financement actuel des programmes relatifs au sida. Ce document est soumis pour examen.

## **EB.2/2010 (8-12 novembre)**

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. La présente mise à jour, soumise pour information, inclut les politiques que le Conseil a entérinées en 2009-2010.

## **EB.1/2011 (14-18 février)**

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2010 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

## **EB.A/2011 (6-10 juin)**

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2010 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2010 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH/sida (I)*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH/sida et des relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Cette mise à jour est soumise au Conseil pour information.

## **EB.2/2011 (7-11 novembre)**

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des



politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. La présente mise à jour, soumise pour information, inclut les politiques que le Conseil a entérinées en 2010–2011.

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### EB.1/2010 (8-12 février)

- *Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM (A)*

Ce document soumet au Conseil, pour approbation, la recommandation du Groupe d'évaluation relative à la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période 2010–2016.

- *Examen du cadre de financement du PAM: Propositions concernant les catégories d'activités et les mécanismes de financement (E)*

Un document de synthèse sur ces questions, qui prend en compte les résultats du processus d'examen des catégories d'activités et des mécanismes de financement, est soumis au Conseil pour examen.

- *Examen vertical d'un grand projet mené sur le terrain: Rapport du Commissaire aux comptes (E) et réponse de la Direction du PAM (E)*

Un grand projet de pays a été sélectionné pour lequel le Commissaire aux comptes fournit une évaluation indépendante de la manière dont le Secrétariat a planifié les objectifs du projet et réussi à les réaliser, vérifie la conformité aux politiques et procédures du PAM et identifie les obstacles à l'efficacité et à l'efficacité des activités du projet. L'évaluation porte aussi sur les risques, les points faibles et les bonnes pratiques dans le but d'en tirer des enseignements applicables à l'ensemble de l'institution. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

- *Rapport sur les bénéfices de gestion apportés par des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et sur l'utilisation de l'information financière et administrative: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la direction (E)*

L'établissement d'états financiers conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) offre une excellente occasion de renforcer l'obligation redditionnelle et les processus de gestion et de prise de décisions. Dans ce document, le Commissaire aux comptes évalue comment l'amélioration des systèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière, grâce à l'application des normes IPSAS, peut être mise à profit pour faciliter la prise de décisions en matière financière et la gestion globale du PAM. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

- *Rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

### EB.A/2010 (7-11 juin)

- *Comptes annuels vérifiés de 2009 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis pour approbation, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2009. Ils présentent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels.

- *Examen du cadre de financement du PAM: Catégories d'activités et mécanismes de financement (A)*

Un document contenant les propositions finales sur les catégories d'activités et les mécanismes de financement est présenté au Conseil pour approbation.

- *Examen du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a demandé qu'un bilan de l'expérience avec le Comité d'audit lui soit présenté à sa session annuelle en juin 2010. Ce bilan est soumis au Conseil pour examen.



➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté pour examen, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

➤ *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

➤ *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

## **EB.2/2010 (8-12 novembre)**

➤ *Examen du cadre de financement du PAM: Propositions concernant la stabilité du budget AAP et les catégories de coûts (E)*

Un document de synthèse prenant en compte les résultats des consultations relatives à la stabilité du budget AAP et aux catégories de coûts, qui auront lieu entre la première session ordinaire et la session annuelle du Conseil, est présenté pour examen.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

➤ *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

## **EB.1/2011 (14–18 février)**

➤ *Examen du cadre de financement du PAM: Stabilité du budget AAP et catégories de coûts (A)*

Un document contenant les propositions finales relatives à la stabilité du budget AAP et aux catégories de coûts est soumis au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul



domaine. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

➤ *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

## **EB.A/2011 (6–10 juin)**

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2010 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis pour approbation, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2010. Ils présentent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté pour examen, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

➤ *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

➤ *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

## **EB.2/2011 (7–11 novembre)**

➤ *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012–2013 (A)*

En application de l'Article 9.2 du Règlement financier du PAM, un projet de Plan de gestion est présenté au Conseil à sa dernière session ordinaire de la deuxième année de chaque exercice biennal. Le premier Plan de gestion a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 comprend le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2012–2013. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat



aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et de la matrice qui résume les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

### EB.1/2010 (8-12 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 104270*

Cette opération vise à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer le capital humain et productif dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire et les zones reculées, en ciblant tout particulièrement les femmes et les enfants vulnérables. L'IPSR apporte une aide à 6,6 millions d'Afghans à travers des activités Vivres contre travail, Vivres pour la formation et Vivres pour l'éducation, en partenariat avec le Gouvernement, des entités non gouvernementales et les communautés. L'objet de l'évaluation est de vérifier dans quelle mesure ces objectifs ont été réalisés et de fournir des recommandations en vue de futures interventions en Afghanistan.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation stratégique conjointe des systèmes d'information FAO/PAM sur la sécurité alimentaire*

Cette évaluation est menée conjointement par la FAO et le PAM sur une suggestion du Comité du programme de la FAO, qui a présenté la demande d'évaluation. Les informations relatives à la sécurité alimentaire sont essentielles pour opérer les bons choix en matière d'assistance, surtout face à une nouvelle conjoncture mondiale qui influe sur les approvisionnements alimentaires et les coûts de l'aide. Ensemble et séparément, la FAO et le PAM ont consacré des ressources considérables à cette activité et engagé plusieurs évaluations dans ce domaine. Mais aucune évaluation n'a encore été faite sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire dans leur ensemble pour vérifier dans quelle mesure ils répondent aux besoins d'information des usagers et comment ils servent la prise de décision. L'évaluation est importante du point de vue des arrangements de coopération entre la FAO et le PAM, du travail conjoint et des stratégies futures à l'appui des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Éthiopie 104300*

Le programme de pays contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement suivants: réduire l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; et assurer un environnement durable. Le but de cette évaluation est d'examiner la cohérence de l'intervention du PAM aux fins de la réalisation des objectifs du programme de pays et son degré de succès et de faciliter la prise de décisions pour les futurs programmes menés en Éthiopie.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Timor-Leste 103881*

L'évaluation de l'IPSR Timor-Leste 103881 a été ajoutée au programme de travail ordinaire du Bureau de l'évaluation en raison de la grande utilité de cette étude menée dans le contexte d'opérations se déroulant dans un pays jeune en rapide évolution. Cette évaluation a été réalisée à la demande du bureau de pays afin de faire le point de ce qui a été accompli jusqu'ici et guider les futures interventions au Timor-Leste.

### EB.A/2010 (7-11 juin)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Cambodge 103051*

Entre 2004 et 2006, 6 pour cent en moyenne de la production rizicole du Cambodge a été détruite par la sécheresse, les inondations ou les infestations de ravageurs. Les inégalités croissantes, l'augmentation du nombre des paysans sans terre et la détérioration de la base de ressources communautaires ont érodé la capacité d'adaptation des populations frappées par l'insécurité alimentaire. L'accès limité des pauvres aux services d'éducation et de santé, l'insuffisance des investissements dans les infrastructures publiques et la faiblesse des structures de gouvernance contribuent à l'insécurité alimentaire et à la dénutrition, surtout dans les zones rurales. L'objectif de l'IPSR est de renforcer la résistance et la capacité d'adaptation des ménages vulnérables par des interventions ciblées d'aide alimentaire à travers: i) l'alimentation scolaire et les rations à emporter; ii) l'aide alimentaire destinée aux personnes vivant avec le VIH et aux ménages comptant des orphelins et autres enfants vulnérables; iii) l'aide alimentaire aux ménages dont certains membres sont atteints de tuberculose; et iv) la réduction des risques de catastrophes par la création d'avoins communautaires,



d'activités Vivres pour la formation et d'interventions de secours. L'objet de l'évaluation est de mesurer le degré de succès de l'opération et de faire des recommandations pour les opérations futures.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Éthiopie 106650*

Cette intervention a pour but de réduire la vulnérabilité des personnes à l'insécurité alimentaire aiguë et de renforcer les capacités de gestion des risques en permettant aux personnes exposées à l'insécurité alimentaire d'investir dans des moyens de subsistance plus solides. Ses quatre composantes appuient les efforts du Gouvernement, qui a mis en place un programme de protection sociale fondé sur des activités productives, un programme de secours, un programme pour la survie des enfants et un cadre stratégique d'intervention dans le domaine du VIH/sida. Le PAM ne fournit une assistance alimentaire que lorsque cet outil est jugé le plus approprié sur la base de la vulnérabilité et des options disponibles dans les communautés. Le but de l'évaluation est de montrer si les objectifs fixés sont en voie de réalisation et de faire des recommandations concernant la poursuite de cette opération.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Guatemala 104570*

Au Guatemala, 49,3 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique; 12 pour cent des nourrissons présentent une insuffisance pondérale à la naissance et 50 pour cent des enfants souffrent de malnutrition chronique dès l'âge de 3 ans. Les objectifs de l'opération du PAM consistent à sauver des vies grâce à une supplémentation thérapeutique et alimentaire et à combattre la malnutrition chronique en s'attaquant à plusieurs des causes sous-jacentes dans les zones cibles, notamment: i) l'accès limité à une alimentation adéquate en termes de quantité et de qualité; ii) les pratiques de sevrage, de soins et de santé inadéquates; et iii) le contrôle limité des femmes sur les ressources communautaires. L'évaluation examine l'efficacité et la pertinence de cette opération pour s'attaquer à la malnutrition chronique dans d'autres pays de la région où la nutrition revêt une importance stratégique.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Territoire palestinien occupé 103871*

La pauvreté et l'insécurité alimentaire qui résultent du conflit prolongé et de la politique de fermeture dans le Territoire palestinien occupé minent le développement économique; cette situation touche 34 pour cent de la population et 12 autres pour cent sont à risque. L'intervention du PAM a pour but de répondre aux besoins alimentaires des plus vulnérables parmi les non-réfugiés, par le biais d'une intervention prolongée de secours et de redressement et par une contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté de l'Autorité nationale palestinienne à travers le développement d'activités et de compétences productives. Elle se concentre sur: i) l'élargissement de la base de connaissances; ii) le renforcement des partenariats et des efforts de sensibilisation à l'insécurité alimentaire pour améliorer le ciblage et la coordination; et iii) l'utilisation efficace des ressources tout en limitant au maximum les effets négatifs de l'aide sur la production et les marchés. L'objet de cette évaluation à mi-parcours est de faire le point des résultats obtenus et de dégager des orientations utiles à la conception de l'IPSR qui démarrera en 2010.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Tchad*

L'évaluation examine et analyse le portefeuille d'activités au cours de la période 2003–2009 en se concentrant: i) sur la mesure dans laquelle le PAM est en phase avec les politiques gouvernementales et les stratégies des partenaires et sur son positionnement stratégique dans ce contexte; ii) sur la manière dont il a opéré ses choix stratégiques dans le passé; et iii) sur les résultats et les impacts de ses opérations. Les conclusions et les recommandations de l'évaluation guideront le bureau de pays dans ses choix concernant les futures orientations stratégiques, la planification stratégique et l'exécution des programmes.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Égypte 104500*

L'objectif du programme de pays est de renforcer les capacités gouvernementales en matière de réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle nationale. À cette fin, le PAM appuie la réforme des programmes de protection sociale fondés sur l'alimentation, afin d'en augmenter l'efficacité et l'efficacité. Le programme de pays se concentre sur deux types d'appui: une assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles et des démonstrations à petite échelle des meilleures pratiques dans le cadre d'activités Vivres pour l'éducation et Vivres pour la création d'emplois. Les principaux domaines d'action concernent l'affectation de ressources à des programmes en faveur des pauvres et l'amélioration des pratiques de gestion. Le renforcement des institutions et le transfert des connaissances soutiennent le processus de retrait progressif des activités à composante alimentaire du PAM d'ici à la fin du programme de pays en 2011. Cette évaluation a pour objet de faire le point des progrès réalisés pour renforcer les capacités des pouvoirs publics et des communautés de mettre en œuvre des programmes cohérents d'aide alimentaire.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Ghana 104180*

Ce programme de pays a pour objectif d'appuyer le Gouvernement dans l'aide qu'il apporte aux ménages pauvres souffrant de la faim pour leur permettre de couvrir durablement leurs besoins en matière d'éducation, de santé et de nutrition. L'évaluation fait le point des résultats obtenus à ce jour et donne des indications sur les ajustements à apporter



au programme pour en améliorer la performance pendant la période restante et sur les orientations à suivre pour les futures interventions au Ghana.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes d'alimentation scolaire du PAM au Kenya*

Le Bureau de l'évaluation proposera plusieurs évaluations d'impact dans le cadre du plan de travail 2010-2011. Cette évaluation est la première à être pilotée au moyen du système d'assurance qualité du Bureau de l'évaluation, en préparation du plan de travail pour le prochain exercice.

➤ *Rapport annuel d'évaluation, 2009*

Suite à l'adoption par le Conseil de la Politique d'évaluation du PAM à sa deuxième session ordinaire de 2008, ce cinquième rapport annuel sur l'évaluation du Bureau de l'évaluation est présenté au Conseil pour examen. Il fait la synthèse des constatations des évaluations menées à bien par le Bureau de l'évaluation en 2009.

## **EB.2/2010 (8-12 novembre)**

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Colombie 105880*

La Colombie a connu pendant plus de 40 ans des violences qui ont entraîné le déplacement de millions de personnes; les estimations font état de 1,8 million à 3,7 millions de personnes déplacées au cours des 20 dernières années. Cette opération a pour but: i) de protéger et d'aider à reconstituer les moyens de subsistance des personnes déplacées et d'autres populations touchées par la violence; ii) de soutenir l'amélioration de l'état nutritionnel des populations cibles, en particulier les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que les enfants de moins de 5 ans; et iii) de soutenir l'accès à l'éducation pour les populations déplacées et à risque. L'objet de l'évaluation est de mesurer le degré de succès de cette intervention et de formuler des recommandations en vue d'interventions futures.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Pakistan 102690*

Ce programme de pays sert un double objectif: améliorer l'accès à l'alimentation de manière à ce que les femmes et les filles puissent tirer parti des possibilités de développement et combattre les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'accès aux avoirs productifs. Les résultats attendus du programme de pays sont, entre autres: i) le maintien des filles à l'école; ii) la scolarisation accrue des filles; iii) la fréquentation accrue des dispensaires ruraux par les femmes afin qu'elles bénéficient de soins de santé génésique et d'immunisation; et iv) le renforcement des capacités d'organisation et d'autodéveloppement des divers groupements de femmes, réalisé à travers la création et la conservation d'avoirs. L'évaluation a pour but de mesurer le degré de succès du programme de pays et d'émettre des recommandations applicables à de futures interventions.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 107600*

Le Soudan continue d'être la plus vaste opération humanitaire du PAM. Le conflit en cours au Darfour, les effets durables de la guerre civile dans le Sud-Soudan et les problèmes structurels sous-jacents couplés aux séquelles de la sécheresse et du conflit dans la zone qui comprend le centre, l'est et les trois régions contestées (Trois régions) ont fait sombrer une grande partie du Soudan dans l'insécurité alimentaire et la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. Le rôle principal de l'aide alimentaire est de répondre aux besoins d'urgence des personnes déplacées et des communautés d'accueil au Darfour, ainsi que des rapatriés et autres populations hautement vulnérables dans le Sud-Soudan et la zone du centre, de l'est et des Trois régions. L'objet de l'évaluation est de déterminer dans quelle mesure le PAM réussit à fournir une assistance aux populations les plus vulnérables frappées par l'insécurité alimentaire au Soudan et de dégager les bonnes pratiques liées aux interventions dans des zones de conflit.

## **EB.1/2011 (14–18 février)**

➤ *Rapport de la mission d'évaluation multidonateurs dans le Sud du Soudan (I)*

Lors d'une réunion du Réseau OCDE/CAD sur l'évaluation en matière de développement (février 2008), le département de l'évaluation des politiques et des opérations du Ministère néerlandais des affaires étrangères a proposé de conduire une évaluation multidonateurs du soutien apporté aux activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix au Sud-Soudan. Pour cette étude, le Bureau de l'évaluation du PAM fait partie à la fois du Comité plus large de pilotage de l'évaluation et du groupe plus restreint de gestion de l'évaluation. Le rapport final devrait être publié en août 2010.





**EB.A/2011 (6–10 juin)**➤ *Rapport annuel d'évaluation, 2010*

Suite à l'adoption par le Conseil de la Politique d'évaluation du PAM à sa deuxième session ordinaire de 2008, ce sixième rapport annuel sur l'évaluation du Bureau de l'évaluation est présenté au Conseil pour examen. Il fait la synthèse des constatations des évaluations menées à bien par le Bureau de l'évaluation en 2010.

**QUESTIONS OPÉRATIONNELLES****EB.1/2010 (8-12 février)***Programmes de pays (A)*

## ➤ Guatemala

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

## Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Afghanistan
- Iraq
- Mauritanie
- Zambie

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2009) (I)*

- *Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2009*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

**EB.A/2010 (7-11 juin)***Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants sont présentés pour examen:

- Burkina Faso
- Burundi
- Pakistan
- Zambie

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

## Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Bénin
- Lesotho
- Tadjikistan



#### Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Mozambique

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République démocratique du Congo
- Territoire palestinien occupé
- Tadjikistan
- Timor-Leste
- Sierra Leone

#### *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2009) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2009).

## **EB.2/2010 (8-12 novembre)**

#### *Programmes de pays (A)*

- Burkina Faso
- Burundi
- Pakistan
- Zambie

#### *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

##### Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Cambodge
- République du Congo
- Haïti

#### Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Népal

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Cambodge
- Indonésie
- Malawi
- Sri Lanka
- Zimbabwe

### Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire ci-après pour une IPSR dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Éthiopie

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier–30 juin 2010) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR: et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

## **EB.1/2011 (14–18 février)**

### *Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle, en juin. Le calendrier de ce projet de programme de pays est dû au cycle inhabituel du PNUAD, qui débute en juillet. Le programme de pays sera soumis au Conseil pour approbation tacite à la session annuelle de 2011.

- République-Unie de Tanzanie

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Colombie

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2010) (I)*

- *Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2010*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

## **EB.A/2011 (6–10 juin)**

### *Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants sont présentés pour examen:

- Bangladesh
- Tchad
- Éthiopie
- Ghana
- Guinée
- Madagascar
- Mauritanie
- Mozambique
- Sénégal
- Sierra Leone



*Programmes de pays (A)*

- République-Unie de Tanzanie

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

## Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Malawi

## Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Kenya (IPSR en faveur de réfugiés)

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2010) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2010).

**EB.2/2011 (7–11 novembre)***Programmes de pays (A)*

- Bangladesh
- Tchad
- Éthiopie
- Ghana
- Guinée
- Madagascar
- Mauritanie
- Mozambique
- Sénégal
- Sierra Leone

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

## Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République centrafricaine

## Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Éthiopie (secours/filets de sécurité)
- Éthiopie (IPSR en faveur de réfugiés)

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier–30 juin 2011) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

### EB.1/2010 (8-12 février) et EB.A/2010 (7-11 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2010-2011 est présentée pour information.

### EB.2/2010 (8-12 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2011–2012.

### EB.1/2011 (14-18 février) et EB.A/2011 (6-10 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2011-2012 est présentée pour information.

### EB.2/2011 (7-11 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2012–2013.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

### EB.1/2010 (8-12 février)

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) se rapportant aux activités du PAM qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2009;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

### EB.A/2010 (7-11 juin)

- *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.



Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits, et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en oeuvre des programmes de grande envergure.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, soumis pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2009. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au Siège et dans les bureaux de pays au 31 décembre 2009. Il inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM au 31 décembre 2009. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure).

➤ *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements y figurant, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, soumis pour information, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel et des partenaires du PAM en 2009, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

## **EB.1/2011 (14-18 février)**

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) se rapportant aux activités du PAM qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2010;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

## EB.A/2011 (6-10 juin)

### ➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits, et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en oeuvre des programmes de grande envergure.

### ➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, soumis pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

### ➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2010. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au Siège et dans les bureaux de pays au 31 décembre 2010. Il inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM au 31 décembre 2010. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure).

### ➤ *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements y figurant, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

### ➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, soumis pour information, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel et des partenaires du PAM en 2010, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

## QUESTIONS DIVERSES

### EB.1/2010 (8-12 février)

#### ➤ *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM.

## PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES REUNIONS IMPORTANTES, 2010–2011

	2010		2011	
<b>JANVIER</b>			<b>29° COFI*</b>	<b>31/01-04/02</b>
<b>FÉVRIER</b>	ECOSOC 1	2	ECOSOC 1	2
	PAM	8-12	FIDA/CG	7-11
	FIDA/CG	15-19	PAM	14-18
<b>MARS</b>	<b>90° CQCJ</b>	<b>29-31</b>	<b>92° CQCJ</b>	<b>7-9</b>
			<b>133° CF</b>	<b>21-25</b>
			<b>105° CP</b>	<b>21-25</b>
<b>AVRIL</b>	<b>131° CF</b>	<b>12-16</b>	<b>141° CL</b>	<b>11-15</b>
	<b>103° CP</b>	<b>12-16</b>		
	FIDA/CA	19-23		
	<b>31° LARC</b>	<b>26-30</b>		
<b>MAI</b>	<b>26° ARC*</b>	<b>3-7</b>	FIDA/CA	2-6
	<b>27° ERC</b>	<b>10-14</b>		
	<b>139° CL</b>	<b>17-21</b>		
<b>JUIN</b>	PAM	7-11	PAM	6-10
	<b>68° CCP</b>	<b>14-16</b>	<b>37° C</b>	<b>25/06-02/07</b>
	<b>22° COAG</b>	<b>16-19</b>		
<b>JUILLET</b>	33° CODEX	5-9 (Genève)	ECOSOC 2	4-29
	ECOSOC	6-30	<b>142° CL</b>	<b>4-5</b>
	<b>30° NERC*</b>	dates à confirmer	<b>34° CODEX</b>	4-8 (Genève)
<b>AOÛT</b>				
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>91° CQCJ</b>	<b>1-3</b>	FIDA/CA	12-16
	FIDA/CA	13-17	AG	13
	AG	14	<b>93° CQCJ</b>	<b>21-23</b>
	<b>30° APRC*</b>	<b>27/09-01/10</b>		
<b>OCTOBRE</b>	<b>20° COFO</b>	<b>4-8</b>	<b>134° CF</b>	<b>10-14</b>
	<b>36° CSA</b>	<b>11-14</b>	<b>106° CP</b>	<b>10-14</b>
	JMA	15 (vendredi)	JMA	17 (lundi)
	<b>132° CF</b>	<b>25-29</b>	<b>37° CSA</b>	<b>18-22</b>
	<b>104° CP</b>	<b>25-29</b>		
<b>NOVEMBRE</b>	PAM	8-12	PAM	7-11
	<b>140° CL</b>	<b>29/11-03/12</b>	<b>143° CL</b>	<b>21-25</b>
<b>DÉCEMBRE</b>	FIDA/CA	13-17	FIDA/CA	12 - 16

Pâques: 4 avril 2010  
 Ramadan: 11 août - 9 sept. 2010  
 Eid Al-Fitr: 9 septembre 2010  
 Eid Al-Adha: 16 novembre 2010

Pâques: 24 avril 2011  
 Ramadan: 1<sup>er</sup> -30 août 2011  
 Eid Al-Fitr: 30 août 2011  
 Eid Al-Adha: 6 novembre 2011

APRC Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique  
 ARC Conférence régionale pour l'Afrique  
 C Conférence  
 CQCJ Comité des questions constitutionnelles et juridiques

CCP Comité des produits

CSA Comité de la sécurité alimentaire mondiale  
 CL Conseil  
 COAG Comité de l'agriculture  
 COFI Comité des pêches (RM=Réunion ministérielle)

COFO Comité des forêts (RM=Réunion ministérielle)  
 ECOSOC Conseil économique et social (1: ouverture de la session d'organisation; 2: Ouverture de la session de fond)

ERC Conférence régionale pour l'Europe  
 CF Comité financier  
 FIDA/CA Conseil d'administration du FIDA  
 FIDA/CG Conseil des gouverneurs du FIDA  
 FIDA/VII Consultations relatives à la reconstitution des ressources du FIDA  
 LARC Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
 RM Réunion ministérielle  
 NERC Conférence régionale pour le Proche-Orient  
 CP Comité du Programme  
 AG Assemblée générale des Nations Unies (ouverture)  
 JMA Journée mondiale de l'alimentation  
 PAM Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial